

AVIS DE CONCOURS

Le Service Interrégional des Concours
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine ouvre,
pour les collectivités territoriales de l'interrégion Grand Ouest un concours d'

ATTACHE TERRITORIAL

- Session 2020 -

Spécialités : administration générale, gestion du secteur sanitaire et social, animation, urbanisme et développement des territoires et analyste

Catégorie A - Femme / Homme

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Nombre total de postes : 288

Type de concours	Spécialité administration générale	Spécialité gestion du secteur sanitaire et social	Spécialité animation	Spécialité urbanisme et développement des territoires	Spécialité analyste
Concours externe :	108	18	9	17	5
Concours interne :	58	10	3	8	2
Troisième concours :	39	7	/	4	/
Total	205	35	12	29	7

Epreuves écrites d'admissibilité : Jeudi 19 novembre 2020

Centres d'écrits : RENNES (35), YVETOT (76), VAL DE REUIL (27), SAINT-LO (50), NANTES (44)

Le centre organisateur se réserve la possibilité de prévoir d'autres centres d'épreuves pour garantir le bon déroulement des épreuves.

CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL			
	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES ECRITES	PERIODE D'INSCRIPTION
Concours externe	<p>Le concours externe : est ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription.</p> <p>ATTENTION : Dorénavant, les candidats du concours externe devront compléter une fiche individuelle de renseignements disponible dans le dossier d'inscription et sur l'espace candidats via le site du CDG35 (www.cdg35.fr).</p> <p>Cette fiche, qui servira de support à l'épreuve d'entretien en cas d'admissibilité, devra être retournée dûment complétée auprès du service interrégional des concours, à la date de limite de dépôt des dossiers, soit le 7 mai 2020, délai de rigueur.</p> <p>(Cf décret 2018-238 du 3 avril 2018)</p>	<p>19 novembre 2020</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur les sites des Centres de Gestion du Grand Ouest.</p>	<p>La période de retrait des dossiers d'inscription ou de pré-inscription en ligne est fixée du :</p> <p><u>du 7 avril 2020</u></p> <p><u>au</u></p> <p><u>29 avril 2020 inclus</u></p> <p>➤ en priorité, par pré-inscription sur le site Internet du CDG 35 : www.cdg35.fr, minuit dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Attention : la pré-inscription effectuée par un candidat sur le site Internet ne sera validée qu'à réception, par le CDG 35, du dossier imprimé par le candidat.</p> <p>➤ A titre exceptionnel, par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23), libellée aux nom et adresse du demandeur.</p> <p><u>La date limite du retour des dossiers d'inscription est fixée au :</u></p> <p>7 mai 2020</p> <p>- Par voie postale au Service Interrégional des Concours (SIC) adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, le cachet de la poste faisant foi ;</p> <p>- A l'accueil du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, 17H00 dernier délai.</p>
Concours interne	<p>Le concours interne : est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, soit au 1er janvier 2020 de quatre années au moins de services publics.</p> <p>Les candidats devront être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, soit pour la session 2020, au 17 mai 2020.</p>		
Troisième concours	<p>Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 22 novembre 2020, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>		

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le S.I.C. adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine ou téléchargé sur le site internet www.cdg35.fr. Les dossiers devront être complets à la date de clôture des inscriptions. Tout dossier posté ou déposé, même dans les délais, insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé.

Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard...) engagera la responsabilité de l'émetteur et entraînera un refus d'admission à concourir.

Adresse : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine – Service Interrégional des Concours – Village des collectivités territoriales
1 avenue de Tizé – CS 13600 – 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex